

# Risques majeurs

## **Information aux acquéreurs et locataires**

Obligation d'information des locataires et acquéreurs

Depuis le 1er juin 2006, obligation est faite aux loueurs et aux vendeurs d'informer locataires et acquéreurs des éventuels risques et sinistres liées à la propriété.

C'est notamment le cas si elle est située en zone à risques naturels et/ou technologiques.

Vous trouverez en Mairie la brochure et le formulaire correspondants à cette démarche.

Vous pouvez aussi trouver des informations à l'adresse suivante :

[http://www.prim.net/citoyen/moi\\_face\\_au\\_risque/223\\_IAL.html](http://www.prim.net/citoyen/moi_face_au_risque/223_IAL.html)

ainsi que télécharger directement les documents grâce à ce lien :

[http://www.prim.net/citoyen/moi\\_face\\_au\\_risque/PDF/modele\\_imprime\\_IAL.pdf](http://www.prim.net/citoyen/moi_face_au_risque/PDF/modele_imprime_IAL.pdf)

[Plan de Prévention du Risque Inondation Rhône](#)

[Plan de Prévention du Risque Inondation Moyen Vistre](#)